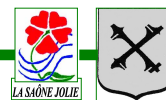


# COMMUNE DE FAVERNEY



## Compte rendu du conseil municipal

### Séance du 7 AVRIL 2008 à 19 H15

**Présents:** Claude ANTOINE, Laetitia BOUVRAT, Gérard BURNEY, Séverine DESPREZ, Thierry DUBOIS, Amélie GARRET, Daniel GEORGES, Philippe HUBACHER, François GUEDIN, François LAURENT, Patrick POIRSON Jean-Charles REDOUTEY, Denise RIGOULOT, Christian RONJAT.

**Absent:** Jean-Claude GIROD

**Secrétaire :** Daniel GEORGES.

### DELEGATION AU MAIRE

Le conseil municipal donne délégation au Maire pour signer les demandes de droit de préemption à l'exception de ceux émis par l'étude GENIN-LAURENT-DURGET-BINDA ), pour tout ce qui touche aux location des logements communaux et aux contrats d'assurances et leurs avenants.

### INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Sur proposition du Maire les indemnités du Maire et des adjoints sont votées à l'unanimité comme suit:  
 Maire = 17.20% de l'indice brut 1015.(43% maximum pour une commune de 1000 à 3499 habitants)  
 Adjoint = 9% de l'indice brut 1015.(16.5% maximum pour une commune de 1000 à 3499 habitants)

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2008

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire les taux d'imposition 2008 de la taxe d'habitation et des taxes foncières au même taux qu'en 2007 soit:

|                          |        |
|--------------------------|--------|
| Taxe d'habitation        | 5.83%  |
| Taxe foncière (bâti)     | 11,55% |
| Taxe foncière (non bâti) | 23,77% |

### DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

M. le Maire rappelle que le prêt relais de 400 000€ réalisé le 18/12/2007 est assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie.

Les tirages et les remboursements éventuels doivent par conséquent être budgétisés.

A fin de finaliser les opérations qui pourront être finalisées au cours de l'année, il y a donc lieu de voter les crédits budgétaires suffisants à l'article 16449 dépenses pour un montant de 400 000 € financés par des crédits budgétaires de même montant à l'article 16449 recettes.

### POUVOIR AU MAIRE POUR VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT "SUR LES PRES MARAS"

M. le Maire indique que le certificat administratif relatif aux prescriptions imposées par l'arrêté d'autorisation de lotir du lotissement "Sur les Prés Maras" a été délivré à la commune et que les permis de construire peuvent donc être accordés dès maintenant.

Il a lieu d'établir l'acte de dépôt de pièces auprès de M. COURBON, notaire à Amance, avant de passer à la vente des parcelles.

A cet effet, le Maire est mandaté par le Conseil Municipal pour finaliser cet acte et procéder à la vente des 9 premiers lots ainsi que des 3 qui suivront dès que l'autorisation sera donnée par le service instructeur.

## MISE EN PLACE DE COMMISSIONS MUNICIPALES

| <u>Désignation</u>   | <u>TITULAIRES</u>  |
|--|--|
| <b>COMMISSIONS</b>   |  |
| <b>Eau, assainissement</b>   | Daniel GEORGES, Gérard BURNEY, Christian RONJAT.   |
| <b>Budget, finances</b>  | Daniel GEORGES, Gérard BURNEY, Patrick POIRSON, Christian RONJAT                                   |
| <b>Travaux, voirie, éclairage, propreté.</b>                                 | Daniel GEORGES, François GUEDIN, Thierry DUBOIS.   |
| <b>Affaires scolaires, Accueil, périscolaire, petite enfance</b>             | Patrick POIRSON, François GUEDIN, Gérard BURNEY, Séverine DESPREZ, Amélie GARRET, Laetitia BOUVRAT |
| <b>Développement économique, commerce, lotissement, gestion patrimoniale</b> | Daniel GEORGES, Gérard BURNEY, Philippe HUBACHER, Laetitia BOUVRAT, Amélie GARRET, Thierry DUBOIS. |

| <b>COMITES CONSULTATIFS</b>  |  |
|--|--|
| <b>Animations, associations, fêtes, sports.</b>  | Patrick POIRSON, Jean-Charles REDOUTEY, Séverine DESPREZ, Thierry DUBOIS.  |
| <b>Urbanisme, environnement, PLU, centre d'enfouissement, ZPPAUP, permis de construire</b> | Daniel GEORGES, Gérard BURNEY, Patrick POIRSON, François GUEDIN, Jean-Charles REDOUTEY, Philippe HUBACHER, <i>Jean-Luc CACHOT.</i> |
| <b>Patrimoine, tourisme, culture, musique.</b>   | Patrick POIRSON, Christian RONJAT, <i>Jean-Luc CACHOT.</i>   |

Amélie GARRET est désignée comme correspondante au titre de la défense nationale.

Jean-Charles REDOUTEY a été désigné comme représentant de la commune de Favorney au CPI de La Lanterne lors de la séance du conseil municipal du 22 mars 2008. Etant pompier actif il ne peut être membre du conseil syndical, c'est donc Philippe HUBACHER qui est désigné pour le remplacer au sein de cet organisme .

M. François GUEDIN est nommé délégué titulaire à l'association départementale des communes forestières de Haute-Saône et Philippe HUBACHER est désigné comme suppléant.

## RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le Préfet de la Haute-Saône a saisi la chambre régionale des comptes d'une part, pour le vote en déficit du compte administratif 2007 de la commune, le déficit constaté étant supérieur à 10% des recettes de fonctionnement et, d'autre part, pour le vote en déséquilibre du budget primitif communal pour 2008.

Après examen des différents comptes et budgets, la chambre régionale des comptes :

**Article 1 : Déclare** recevable la saisine du préfet de la Haute-Saône, au titre des dispositions des articles L. 1612-14 et L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales ;

**Article 2 : Constate** qu'après correction des restes à réaliser par la prise en compte des restes à réaliser en recettes qui avaient été omis lors de la confection du compte administratif pour 2007 et rattachement des intérêts courus et non échus relatifs à l'exercice 2007, le montant du déficit réel s'élève à 7 439 f, ce qui représente 1,07 % du montant des recettes de fonctionnement, soit un taux très inférieur au seuil de 10 % prévu par l'article L. 1612-14 du CGCT ;

**Article 3 : Constate** que le budget primitif pour 2008 de la commune de Favorney a été voté en équilibre réel au sens des dispositions de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales ;

**Article 4 : Déclare** qu'il n'y a pas lieu de formuler des propositions de rétablissement de l'équilibre budgétaire de la commune de Favorney ;

**Article 5: Dit** que le présent avis sera notifié au préfet de la Haute-Saône et au maire de la commune de Favorney ;

**Article 6: Rappelle** que le conseil municipal de la commune de Favorney devra être tenu informé du présent avis dès sa plus proche réunion, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales.

## POUVOIR AU MAIRE POUR VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT "SUR LES PRES MARAS"

M. le Maire indique que le certificat administratif relatif aux prescriptions imposées par l'arrêté d'autorisation de lotir du lotissement "Sur les Prés Maras" a été délivré à la commune et que les permis de construire peuvent donc être accordés dès maintenant.

Il a lieu d'établir l'acte de dépôt de pièces auprès de M. COURBON, notaire à Amance, avant de passer à la vente des parcelles.

A cet effet, le Maire est mandaté par le Conseil Municipal pour finaliser cet acte et procéder à la vente des 9 premiers lots ainsi que des 3 qui suivront dès que l'autorisation sera donnée par le service instructeur.

## COMPTE RENDU DE LA CLIS DU 1/04/08

En l'absence du Préfet, M. Lamy, c'est le secrétaire général de la Préfecture, Alain Castanier, qui a présidé le 1er avril, cette huitième CLIS (Commission Locale D'Information et de Surveillance) à Faverney.

Pour certains nouveaux élus du secteur, cette CLIS a fait office de "baptême du feu". La visite préalable sur le site a permis aux nouveaux participants de se rendre compte de l'état d'avancement de l'exploitation. Les 17500 m<sup>2</sup> du premier casier sont pratiquement remplis. La huitième alvéole arrivera en fin d'exploitation dans moins de trois mois. Les travaux de terrassement du deuxième casier (2 alvéoles d'une superficie totale de 5000 m<sup>2</sup>) ont débuté depuis cet hiver. Cette nouvelle zone de stockage sera opérationnelle normalement d'ici fin avril. Les 100 000 m<sup>3</sup> de terre déjà décaissés ont été acheminés sur la butte côté "ancienne route de Menoux". Une torchère de petite capacité est installée depuis septembre 2007. Elle devrait permettre de réduire les nuisances olfactives issues de la zone d'exploitation. Afin de gérer au mieux la production des lixiviats la société SITA a décidé de creuser un nouveau bassin dans le prolongement de l'existant.

Cette visite sur le terrain a suscité de nombreuses interrogations aux participants. Lors de la CLIS du 7 novembre 2007, le Préfet avait incité vivement SITA à réfléchir, d'ici janvier 2009, à réduire le stockage des fermentescibles sur le site de Faverney. SITA avait pris l'engagement de mener une action de sensibilisation auprès de l'ensemble de ses clients de la région Franche-Comté, afin de les inciter à trier les déchets valorisables et les fermentescibles et d'étudier des solutions alternatives au traitement de ce type de déchets. La DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement) propose à SITA de réduire dans un premier temps de moitié le tonnage de fermentescibles pour arriver à une disparition complète en 2012. De son côté, l'exploitant ne souhaite pas s'engager dans une solution intermédiaire et préfère directement une "interdiction totale". SITA demande un délais de 24 mois afin de mener à bien ce projet avec une alternative technique : un traitement mécano-biologique. Cette proposition de SITA devrait permettre au Préfet de prendre un arrêté modifiant l'arrêté du 17 octobre 2002.

Les élus s'interrogent sur les modalités de création du nouveau bassin pour les lixiviats. Le Secrétaire Général de la Préfecture rappelle fermement que SITA est dans l'obligation de porter à la connaissance du Préfet les éléments qui sont de nature à modifier l'exploitation. L'association AVQVFE, regrette vivement les nuisances dues aux envols de plastiques suite aux épisodes venteux de mars dernier. SITA souhaite apporter des solutions à ce type de désagréments. Là encore se pose la question du type de déchets stockés aux Bouverots, les plastiques ne peuvent-ils pas être revalorisés ?

Le Maire de Menoux s'inquiète de nuisances ressenties par certains de ses administrés. Leurs habitations proches du centre, semblent soumises à des vibrations liées aux travaux de terrassement du nouveau casier. Le représentant du Préfet propose la mise en place d'un outil de mesure de ces vibrations pour s'assurer de l'impact des nouveaux travaux sur les riverains.

Dans le cadre la surveillance des eaux souterraines une contamination fécale a été constatée. Élus et associations s'interrogent. Le Secrétaire Général de la Préfecture souhaite un suivi attentif de ce problème et demande des analyses complémentaires. L'inspecteur départemental de la DRIRE demande, aux responsables de la société SITA d'être attentifs au suivi des problèmes liés aux eaux de surface et souterraines. Il souhaite également que l'exploitant soit plus précis sur la nomenclature des codes déchets ainsi que sur le calendrier concernant le renouvellement des garanties financières.

## ETAT DES TRAVAUX

M. François LAURENT présente un rapide bilan des travaux en cours:

– Les travaux de réfection des clochers sont quasiment terminés, il reste le démontage des échafaudages et le repli des installations de chantier à réaliser.

- La rénovation de la salle des fêtes se termine, mais malheureusement, celle-ci a pris du retard et la date d'ouverture prévue début mai risque d'être repoussée de deux, voire trois semaines.
- La place du gymnase sera terminée dans les délais pour accueillir les manifestations de la Pentecôte.
- L'enduit de la place Ste Gude sera réalisé dès le démontage des installations de chantier du clocher, c'est-à-dire vraisemblablement la première semaine de mai.

### **TRAVAUX FORESTIERS**

François GUEDIN présente le programme des travaux forestiers pour cette année 2008 qui s'élève à un montant de 30 166,00€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce programme.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Une citerne à gaz doit être installée à la salle des fêtes. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat pour la fourniture du gaz et la consignation de la citerne avec la société SAS MILER Gaz.

Le car de ramassage scolaire s'arrête sur la place du général de Gaulle. L'installation d'un abribus est à l'étude afin d'offrir un toit aux lycéens par mauvais temps.

---